

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE DEPASSEMENT 4 rue François Mauriac

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande d'interdiction de stationnement et de dépassement formulée par la Madame Emeline EMILE, de la société SADE CGTH – Lamblin TP, afin de pouvoir réaliser une rénovation d'assainissement en chaussée, le 04 septembre 2023 et ce pour une durée de 30 jours,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

- Article 1 :** Le stationnement sera interdit au 4 rue François Mauriac à compter du 04 septembre 2023 jusqu'au 4 octobre 2023.
- Article 2 :** Le dépassement sera interdit au 4 rue François Mauriac à compter du 04 septembre 2023 jusqu'au 4 octobre 2023.
- Article 3 :** La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par le demandeur, SADE CGTH – Lamblin TP.
- Article 4 :** Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
 - Madame Emeline EMILE, SADE CGTH – Lamblin TP.
- Article 5 :** Certifié exécutoire après notification le 25 août 2023.

Fait à Zuydcoote, 25 août 2023
Le Maire,



Florence VANHILLE